

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS1459

présenté par

M. Peytavie, Mme Garin et Mme Rousseau

ARTICLE 9

Supprimer les alinéas 21 et 22.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des député.es écologistes vise à supprimer la possibilité pour le Gouvernement de ponctionner les excédents de l'AGIRC-ARRCO, au titre de la solidarité financière au sein du système.